

**COMPTE- RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 25 mars 2005**

L'an deux mil cinq, le vendredi 25 mars, à 20 heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, 14 rue du Jura, sous la présidence de M. Gérard TREMOULET, maire.

**Date de convocation du conseil municipal :** 18 mars 2005

**Présents :** Gérard TREMOULET, Pascal BOISSON et Eric MUGNERET ; Jean-Michel BOISARD, Fabien BONIN, Jean-Louis DELAYE, Marie-Claire DELLUC, Dominique FRENAY, Muriel GAGOU, Philippe MOUGENOT, Virginie THOURET et Bruno YGAUNIN.

**Absents excusés :** Mme Françoise LAMM pouvoir à Mme Muriel GAGOU.

**Secrétaire de séance :** Sur proposition du maire, le conseil désigne comme secrétaire de séance, M. Fabien BONIN.

**1- COMPTE ADMINISTRATIF 2004 :**

M. BOISSON, adjoint au maire, présente le compte administratif 2004, établi par le maire. Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité, le compte administratif qui se présente comme suit :

**Budget principal**

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Excédents
Résultats reportés		70716.12	70 716.12
Opérations de l'exercice	538 130.85	695 603.56	157 472.71
Totaux	538 130.85	766 319.68	228 188.83

Investissements	Dépenses	Recettes	Excédents
Résultats reportés		402 418.46	402 418.46
Opérations de l'exercice	453 019.47	120 431.81	- 332 587.66
Totaux	453 019.47	522 850.27	69 830.80
Restes à réaliser	17 316.00	55 495.00	38 179.00
Totaux	470 335.47	578 345.27	108 009.80

**Budget zone artisanale**

	Fonctionnement dépenses	Investissements dépenses	Déficits
Résultats reportés	149 018.81		149 018.81
Opérations de l'exercice	64 411.93	10 071.65	74 483.58
Totaux	213 430.74	10 071.65	223 502.39

**2- AFFECTATION DES RESULTATS 2004 :**

Le conseil municipal décide, sur proposition du maire, d'affecter les résultats 2004, comme suit :

Budget principal :

Compte R/002 : Excédents de fonctionnement reportés : 228 188.83

Compte R/001 : Excédents d'investissement reportés : 69 830.80

Budget ZAE :

Compte D/002 : Déficit de fonctionnement reporté : 213 430.74

Compte D/001 : Déficit d'investissement reporté : 10 071.65

**3- COMPTE DE GESTION 2004 :**

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2004, établi par le receveur municipal, et qui présente les mêmes résultats que le compte administratif, le conseil municipal l'accepte, pour le budget principal et le budget ZAE.

**4- VOTE DES 4 TAXES :**

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, une augmentation des taux de 4 % sur la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti. Le conseil municipal décide une augmentation de 6 % sur le taux de la taxe professionnelle.

Les taux et rendements attendus sont les suivants :

Taxes	Pour mémoire année 2004		Année 2005	
	Taux	Montant	Taux	Montant
Taxe d'habitation	7.40	73 926	7.70	79 926
Taxe foncière sur le bâti	11.56	138 373	12.02	146 884
Taxe foncière sur le non bâti	33.42	23 461	34.76	24 506
Taxe professionnelle	3.96	171 151	4.20	187 026
TOTAL		406 911		438 342

**5- SUBVENTIONS ATTRIBUEES PAR LA COMMUNE :**

Le conseil municipal, sur proposition du maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

- au C.C.A.S. pour les bons de Noël des personnes de plus de 70 ans, la somme de 2 500.00 €.
- aux caisses des écoles primaire et maternelle, la somme de 1 800.00 €.
- à l'Union Nationale des Combattants, la somme de 100.00 €.

#### **6- BUDGET PRIMITIF 2005 :**

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le budget principal et le budget de la ZAE qui se présentent comme suit :

##### **6.1 Budget principal :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses		Recettes	
Dépenses	652 851.00	Excédents antérieurs reportés	228 188.83
Virement à la section d'investissement	43 059.20	Recettes	733 881.00
<b>TOTAL</b>	<b>695 910.20</b>	<b>TOTAL</b>	<b>962 069.83</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses		Recettes	
Dépenses	258 388.00	Excédents antérieurs reportés	69 830.80
		Virement de la section de fonctionnement	43 059.20
		Recettes	145 498.00
<b>TOTAL</b>	<b>258 388.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>258 388.00</b>

##### **6.2 Budget ZAE :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses		Recettes	
Déficits antérieurs reportés	213 430.74	Recettes	335 287.39
Dépenses	98 077.00		
Virement à la section d'investissement	23 779.65		
Variation des stocks	433 364.39	Variation des stocks	433 364.39
<b>TOTAL</b>	<b>768 651.78</b>	<b>TOTAL</b>	<b>768 651.78</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses		Recettes	
Déficits antérieurs reportés	10 071.65	Virement de la section de fonctionnement	23 779.65
Remboursement d'emprunt	13 708.00		
Stocks	433 364.39	Stocks	433 364.39
<b>TOTAL</b>	<b>457 144.04</b>	<b>TOTAL</b>	<b>457 144.04</b>

#### **7- VENTE DE TERRAIN ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE :**

Par délibération en date du 26 avril 2004, le conseil municipal a autorisé le maire à signer la promesse de vente avec la S.C.I. MARAUD, portant sur la cession de la parcelle ZM 302, d'une superficie de 9 265 m<sup>2</sup>, au prix de 15.25 € H.T. le m<sup>2</sup>, soit 141 291.25 € H.T.

Le permis de construire vient d'être délivré pour la construction du magasin Netto. La vente peut donc être effective pour un montant de 141 291.25 € H.T.

La somme de 58 471.24 € sera affectée au paiement anticipé de la somme due à la S.C.I. du Domaine Bernadette LEJEAS et stipulée payable au plus tard le 4 décembre 2005, sans intérêt jusqu'à cette date aux termes d'un acte reçu par Maître Pascal MASSIP, Notaire à DIJON, le 1<sup>er</sup> février 2002, contenant vente par ladite Société à la commune d'AISEREY.

La somme de 1 300.00 € sera affectée au paiement de la provision sur frais de mainlevée, de l'inscription de privilège de vendeur prise au 1<sup>er</sup> bureau des hypothèques de Dijon, le 6 février 2002, volume 2002 V numéro 515, au profit de la Société Civile d'Exploitation Agricole du Domaine Bernadette LEJEAS, pour sûreté de la somme de 182 810.00 € en principal et de celle de 36 562.00 € au titre des frais et accessoires, avec effet jusqu'au 4 juin 2006, en vertu de l'acte du 1<sup>er</sup> février 2002 susvisé.

Le conseil municipal autorise le maire à signer l'acte de vente et tout document s'y rattachant.

#### **8- CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF :**

A la suite de la demande de mise en disponibilité de Madame Chantal DAOUST, le conseil municipal, sur proposition du maire, décide de créer un emploi d'adjoint administratif à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, pour le secrétariat de mairie, à compter du 01 avril 2005.

L'agent recruté sera rémunéré à l'indice brut 294, indice majoré 287. Les crédits sont inscrits au budget 2005.

Mademoiselle Maryline SABATIER travaillera pendant 2 mois, avec Madame DAOUST, afin de se mettre au courant des dossiers.

## **9- CIMETIERE :**

### **9-1 concessions :**

Sur proposition de M. BONIN et après étude de ce qui se pratique dans les communes voisines, le conseil municipal décide la modification de la durée et du prix des concessions, comme suit :

- suppression des concessions perpétuelles : étant bien entendu que les concessions perpétuelles qui ont déjà été attribuées, le resteront.

- mise en place de concessions cinquantenaires.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, les tarifs suivants :

\* concession de 50 ans : 200.00 €

\* concession de 30 ans : 120.00 €

\* concession du columbarium 120.00 € (durée de 15 ans) + taxe d'ouverture de 60.00 € pour une 2<sup>ème</sup> urne et 40.00 € pour une 3<sup>ème</sup> urne.

### **9-2 caveau provisoire et ossuaire :**

La somme prévue au budget sera affectée à la création d'un caveau provisoire et d'un ossuaire.

## **10- ACCEPTATION DE CHEQUE :**

Le conseil municipal accepte le chèque de Groupama de 2 191.84 €, pour le remboursement des dommages subis, au cours des orages de l'été 2004.

## **11- INDEMNITES KILOMETRIQUES DES ANIMATEURS (ESPACE JEUNES) :**

Les animateurs de l'Espace Jeunes utilisent parfois leurs voitures pour des sorties relatives aux activités du centre. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le paiement de leurs frais de déplacement suivant le barème kilométrique en vigueur.

## **12- PHOTOCOPIEUR :**

Le conseil municipal autorise le maire, à résilier le contrat de location du photocopieur, avec la société CANON.

## **13- REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE DU « CHAUDRON » :**

Le conseil municipal décide des modifications au règlement d'utilisation de la salle du « CHAUDRON », située route d'Aubigny, et de ses annexes, portant sur :

- l'instauration d'un état des lieux
- la création d'un nouvel article concernant l'utilisation des clés électroniques,
- le renforcement du suivi de l'état de propreté des lieux au moment de la restitution.

## **14- QUESTIONS DIVERSES :**

**14-1** M. le Maire fait part de la démission de M. Pascal BOISSON de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal, pour des raisons professionnelles et indique qu'il accepte sa démission.

M. BOISSON fournit des explications concernant sa démission et regrette que ses activités professionnelles croissantes ne lui laissent plus la possibilité de remplir ses fonctions d' élu. Il remercie le personnel communal, les membres du conseil et la population ;

**14-2** M. MUGNERET fait le bilan :

- des heures de travail des employés aux écoles et du personnel d'entretien,
- de la situation financière concernant la salle du « Chaudron »,

Il demande que l'on envisage de reprendre le dialogue avec le collectif des riverains contre les nuisances sonores, de la salle polyvalente.

**14-3** M. FRENAY constate que le budget comporte une lacune quant à l'immobilier de la commune (création et entretien).

**14-4** Mme THOURET informe que la taxe des ordures ménagères augmentera de 11.92 %, chiffre qui a été annoncé par le SIVOM pour l'année 2005.

**14-5** M. BONIN fait remarquer que certaines personnes, au sein du conseil, ne s'occupent jamais du marché, le samedi matin. Il demande à nouveau, que ces membres du conseil se mobilisent.

**14-6** Mme GAGOU fait le point sur l'exposition de peinture du 13 mars dernier, qui a eu un franc succès, en collaboration avec l'Espace Jeunes. Elle fait part d'une autre exposition artisanale prévue le 24 avril prochain, organisée par la commission « fêtes et cérémonies ».

Concernant le bulletin municipal, elle fait part d'un projet de « courrier des lecteurs » qui paraîtra dans le prochain bulletin en couleur.

Elle informe d'une demande d'une habitante de Potangey qui souhaite un accès plus facile aux personnes handicapées, dans les lieux publics.

La séance a été levée à 22 heures.